

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 17 juillet 2025	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite en avant-midi à l'établissement pour une inspection de surveillance impromptue
- Pendant la visite le ratio enfant-personnel est maintenu et respecté dans les groupes d'enfant homogène et hétérogène.
- La nourriture qui provient de la maison porte le nom de l'enfant et est réfrigérée au besoin.
- Les collations et le repas sont fournis par l'exploitant, les parents sont avisés 3 jours à l'avance lorsqu'il y a des modifications au menu
- L'eau potable est servie tout au long de la journée
- Les enfants en bas âge sont surveillés en tout temps pendant qu'ils mangent ou boivent
- Un registre des incidents (cahier des petits bobos) quotidien est tenu, les parents sont avisés de ceux-ci et signent le registre.
- Révision et explication du formulaire de rapport d'incident lorsque survient un incident devant être signalé, il fut clarifié lesquels des incidents qui se doivent d'être rapporté et également le fait que ce rapport doit être envoyé au Ministère dans les 24heures suivants l'incident et une copie est donné au parent
- Les rapports d'incident sont versés dans le dossier de l'enfant
- Le matériel offert aux enfants dans la zone de jeu extérieur est en quantité suffisante et varié, la surface de jeux est munie de plus d'une surface pour permettre différent type d'activité pour les enfants.
- L'aire de jeu extérieure destinée aux enfants en bas âge est séparée de celle des enfants préscolaires ou d'âge scolaire
- L'environnement extérieur est sécuritaire et muni de barrières qui se referment à l'aide d'un loquet.
- Des zones ombragées offertes aux enfants dans l'aire de jeu extérieurs représentent une superficie d'au moins 0.45m² pour tous les enfants pouvant être accommodés dans l'aire de jeu extérieure.
- Chaque enfant à un endroit facile d'accès et individuel a chacun pour y ranger ses effets personnels, cette espace est identifiée par son nom.
- Les enfants d'âge scolaire sont présents durant l'été, un horaire a été mis en place pour l'usage du parc extérieur.
- L'exploitante fut encouragée d'ajouter du sable dans les bacs à sable
- Il fut observé dans tous les locaux durant la visite que l'éducatrice est engagée dans le jeu des enfants, des questions ouvertes sont posées pour approfondir la découverte et l'exploration des enfants

Commentaires généraux

Observations : À mon arrivée à la garderie, les enfants d'âge scolaire viennent d'entrer de dehors et ils mangent leurs collations. Les enfants de 2-3ans et 4ans ainsi que les nourrissons sont à l'extérieur, ils sont tous entrés dus à la grande chaleur. Une période de jeux libres a eu lieu pour tous les groupes d'âge pour ensuite transitionner vers le dîner. Les nourrissons ainsi que les enfants plus jeunes se sont préparés à la sieste.

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 juillet 2025

Date

original signé par

Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juillet 2025

Date